

Contributions pour la préservation des races caprines suisses dont le statut est «menacé» ou «critique»

Les contributions pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 ont été versées fin octobre 2025 aux exploitations herd-book.

Pour couvrir partiellement les frais administratifs, y compris la programmation dans CapraNet, la FSEC perçoit une taxe de base de 10 francs par exploitation ainsi qu'une taxe de traitement de 1 franc par animal. Ces taxes sont facturées en décembre. La facture de décembre 2025 indiquera tous les animaux pour lesquels une contribution a été déclenchée pendant la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 et versée par la FSEC fin octobre 2025. Aucune autre correspondance ne sera échangée concernant le versement des contributions de préservation.

Races avec statut «critique»

mâles	CHF 242.80
femelles avec EPL	CHF 142.80
femelles sans EPL	CHF 121.40

Races avec statut «menacé»

mâles	CHF 79.90
femelles avec EPL	CHF 47.00
femelles sans EPL	CHF 40.00

Vous trouverez des informations complémentaires sur les contributions de préservation:

<https://www.szzv.ch/fr/prestations/contributions-pour-la-preservation.html>

Ursula Herren, FSEC

17.10.2025